

CH_VB 86.186 vom 10. März 1987

Bundesverwaltung, 1987-03-10, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_86.186

FR: CH_VB 86.186 du 10 mars 1987

IT: CH_VB 86.186 del 10 marzo 1987

Volltext

10. März 1987 79 Interpellation Bühler été créée une fédération dont les buts sont de représenter et de défendre les intérêts juridiques sociaux et économiques des familles monoparentales sur le plan fédéral et de promouvoir et améliorer les contacts entre les associations membres. A ce jour toutes ces tâches ont été assurées bénévolement par des chefs de famille astreints à des obligations familiales et professionnelles déjà fort lourdes. Par souci d'efficacité et pour répondre aux besoins croissants, il importe désormais que la Fédération suisse des familles monoparentales dispose d'un secrétariat avec secrétaire bilingue. C'est pourquoi je prie le Conseil fédéral d'étudier la possibilité d'allouer une subvention à la «Fédération suisse des familles monoparentales», ainsi qu'il l'a fait pour la Fédération suisse «Pro Familia» et pour «l'Association suisse des organisations d'aide familiale». Elle pourrait être prélevée sur le «Fonds pour institutions d'utilité publique» du Département de l'intérieur (Office fédéral des assurances sociales 318, poste 30) alimenté notamment par la part de la Confédération sur les jeux dans les kursaals (Recettes, poste 903.30). Mme Bauer: La Fédération des familles monoparentales a été créée à Berne, il y a près de trois ans. Elle compte à ce jour une dizaine d'associations à Aarau, Baie, Berne, Bienne, Genève, Lucerne, Neuchâtel, St-Gall, Lausanne et Zurich. Et d'autres associations dans toutes les régions de la Suisse sont en voie de création. Le nombre des familles monoparentales ne cesse d'augmenter en raison surtout de la montée des divorces à partir de la moitié des années 60 mais aussi des séparations, des veuvages et des naissances hors mariages qui tendent, elles aussi, à augmenter. En 1980, on comptait en Suisse près de 80000 familles monoparentales totalisant 122931 enfants. En 1984, on ne dénombre pas moins de 108 561 familles parentales. Je n'ai pu obtenir le nombre des enfants concernés mais il dépasse, sans nul doute, le nombre de 122 931 enfants recensés en 1980. Il faut noter que dans neuf cas sur dix, c'est la mère qui élève seule ses enfants. Dès lors que dans la quasi-totalité des cas, le chef de famille est forcé d'exercer une activité professionnelle, dès lors que la moyenne des salaires féminins est modeste, ces familles sont souvent confrontées à de grandes difficultés d'ordre économique et social. Faut-il rappeler que selon une étude récente, les familles monoparentales, dont le chef de famille neuf fois sur dix est une femme, constituent avec les femmes âgées ne disposant que d'une maigre retraite l'essentiel des 400 000 personnes qui, dans notre pays, sont considérées comme pauvres. Et c'est précisément dans le but de les rassembler, de les informer, de les aider, de défendre les intérêts juridiques, économiques et sociaux des mères seules, des pères seuls - parce qu'il y en a aussi - ainsi que de leurs enfants, de promouvoir et d'améliorer les contacts entre les associations membres, qu'a été fondée à Berne, le 16 juin 1984, la Fédération suisse des familles monoparentales. A ce jour, ses tâches ont été assumées bénévolement car la fédération ne dispose pas de moyens financiers. Mais en raison de la multiplication des associations dans tout le pays, de l'augmentation de leurs membres et surtout du nombre croissant des services rendus, la création d'un secrétariat central s'impose qui pourra

coordonner ses activités. La fondation voudrait pouvoir disposer d'une secrétaire bilingue. Elle s'est adressée dans ce sens à un haut fonctionnaire de votre département, Monsieur le Conseiller fédéral. De même que la Confédération soutient financièrement des institutions telles que Pro Familia, Pro Senectute, Pro Juventute, ou encore l'Association suisse des organisations d'aides familial, nous voudrions vous demander, Monsieur le Conseiller fédéral, si la Confédération serait disposée à répondre favorablement à la demande de la Fédération suisse des familles monoparentales, ceci pour le bien des parents seuls et des nombreux enfants qui en dépendent. M. Cotti, conseiller fédéral: Je peux vous communiquer que le Conseil fédéral est disposé à accepter le postulat, en considération du rôle important qu'il attribue et qu'il reconnaît être joué par la Fédération suisse des familles monoparentales qui représente et qui défend des intérêts considérables et croissants sur le plan national. Le département que je dirige est en train d'examiner la possibilité d'attribuer à la fédération une aide financière initiale. Nous allons aussi étudier de quelle manière on pourra donner suite à un appui éventuel. Il est, de toute manière, concevable qu'une collaboration étroite puisse s'établir aussi entre cette organisation et d'autres, comme Pro Familia, qui jouissent déjà d'ailleurs, vous le savez fort bien, de l'aide de la Confédération. Pour ce qui a trait au secrétariat bilingue, je souhaite tout de même, Madame, qu'il puisse devenir aussitôt que possible trilingue. Mme Bauer: Je tiens simplement à remercier M. Cotti, conseiller fédéral, et à le prier de transmettre au Conseil fédéral les vifs remerciements de ces familles monoparentales et mes remerciements également. #ST# 86.186 Interpellation Bühler Fahrendes Volk in der Schweiz Situation des tziganes en Suisse Wortlaut der Interpellation vom 17. Dezember 1986 Die vom Eidgenössischen Justiz- und Polizeidepartement eingesetzte Studienkommission legte am 27. Juni 1983 ihren Bericht «Fahrendes Volk in der Schweiz» vor. Der Bericht enthält Empfehlungen, die die Anerkennung der Fahrenden als soziale und kulturelle Minderheit fördern, ihre kulturelle Eigenart stützen und die Möglichkeiten der fahrenden Lebensweise stärken könnten. Einige dieser Empfehlungen richten sich an den Bund. Ich frage den Bundesrat an, ob und wie der Bund zugunsten der Fahrenden tätig zu werden gedenkt. Texte de l'interpellation du 17 décembre 1986 La commission d'étude du Département fédéral de justice et police a déposé le 27 juin 1983 son rapport sur les gens du voyage en Suisse. Ce document contient des recommandations tendant à reconnaître les tziganes en tant que minorité socio-culturelle, visant à protéger leur originalité, et examinant les moyens d'améliorer leur mode de vie nomade. Certaines de ces recommandations étant formulées à l'intention de la Confédération, je demande au gouvernement dans quelle mesure et sous quelle forme l'Etat fédéral entend agir en faveur des nomades. Frau Bühler: Die Fahrenden fanden in jüngster Zeit viel Beachtung in der Öffentlichkeit. In den Medien wurden heftige Diskussionen über die im Jahre 1926 gegründete - übrigens vom Bund initiierte - Stiftung «Kinder der Landstrasse» geführt. Diese Stiftung war unter dem Dach der Pro Juventute tätig und befasste sich mit den Kindern von Fahrenden. Was damals im Auftrag von Vormundschaftsbehörden und im Einvernehmen mit diesen geschah, ist aus heutiger Sicht nicht mehr verständlich. Es erfüllt uns mit Trauer, und wir haben den Wunsch, Wiedergutmachung zu leisten, soweit dies Jahrzehnte später noch möglich ist. Die Vergangenheit offenzulegen, den Tatsachen ins Auge zu schauen, ist schmerzlich, aber notwendig. Nur so können alte Wunden heilen. Bund, Kantone und Pro Juventute bemühen sich gegenwärtig darum. Diese Wiedergutmachung darf sich meines Erachtens aber nicht in der Vergan-

Postulat Kündig 80 10 mars 1987 genheitsbewältigung erschöpfen. Sie muss auch in die Zukunft gerichtet sein. Meine Interpellation befasst sich deshalb nicht mit der Vergangenheit des fahrenden Volkes; es geht um die Zukunft; und diese Zukunft sieht nicht gut aus. Seit langem ist klar, dass die Fahrenden zunehmenden Schwierigkeiten gegenüberstehen, dass ihnen unsere Gesellschaft kaum Lebensraum gewährt. Zwar sind sie nicht mehr allgemein Verfolgungen ausgesetzt, aber als soziale und kulturelle Minderheit, als Minderheit, die den Schutz der Gesellschaft verdient und nötig hat, sind sie trotzdem nicht anerkannt. Ihre kulturelle Eigenart stösst - offen oder versteckt - auf Ablehnung. Ihre Sprache droht verlorenzugehen. Die Lebensweise wird durch die geltenden Gesetze - z. B. das Raumplanungsgesetz - stark eingeschränkt. Kurz: die Fahrenden sind zwar nicht verfolgt, aber sie sind bedrängt. Der Bund hat im Jahre 1983 einen bemerkenswert interessanten Bericht über das fahrende Volk in der Schweiz herausgebracht. Der Bericht enthält - nebst einer Analyse der gegenwärtigen Situation und der Darstellung der dringendsten Probleme - auch Empfehlungen, wie die Situation verbessert werden könnte. Ich frage den Bundesrat an, ob der Bund aufgrund dieses Berichtes bereits zugunsten der Fahrenden tätig geworden ist und was er weiterhin zu tun gedenkt. Es geht mir bei meiner Frage nicht nur darum, Informationen zu erhalten. Ich wünsche mir zugleich, dass auch die Alltagsprobleme der Fahrenden im Lande draussen Aufmerksamkeit erwecken würden und den Fahrenden nicht nur Publizität zuteil würde, wenn fette Schlagzeilen über Skandale und Buhmänner winkten. Die heutigen Probleme der Fahrenden müssen im Bewusstsein der Bevölkerung Eingang finden. Nur so ist es möglich, dieser Minderheit zu helfen. Wir müssen uns bewusst werden, dass es um die Erhaltung eines kulturellen Erbes geht. Wir sollten zu diesem Erbe Sorge tragen, denn was zerstört ist, ob mit Fleiss oder aus Gleichgültigkeit, ist unwiederbringlich verloren. Verständnis für die heutige Lage der Fahrenden könnte ein Teil der Wiedergutmachung für die Sünden der Vergangenheit sein.

M. Cotti, conseiller fédéral: Je répondrai à Mme Bühler par une observation préliminaire. Un pays qui se veut respectueux des minorités, un pays qui est largement composé de minorités ne peut pas se désintéresser des problèmes qui touchent à la situation d'une partie de la population que vous venez d'évoquer. C'est le principe qui d'ailleurs a essayé d'influencer le Conseil fédéral, ces dernières années, dans ses attitudes. Bien que vous ne parliez pas dans votre interpellation des questions qui concernent le passé et qui ne sont pas encore résolues, même du point de vue juridique, je vous assure que nous sommes en train - j'ai appris cela déjà dans les deux premiers mois de mon activité - d'essayer d'arriver à une conclusion qui soit satisfaisante même au sujet d'un passé qui n'a pas été glorieux, comme mon prédécesseur, M. Egli, l'a déjà reconnu de manière formelle. Les recommandations du rapport sur les nomades en Suisse, publiées par la Commission d'étude en 1983 et auxquelles vous faites allusion, s'adressent simultanément à la Confédération, aux cantons et aux communes. L'Etat fédéral s'efforce depuis 1984 de contribuer directement, dans les limites de ses compétences, à la mise en oeuvre de ces recommandations. La reconnaissance des nomades en tant que minorité socio-culturelle passe aussi par la bonne collaboration récemment établie avec les organisations qui les représentent, celles-ci recevant des subventions annuelles pour les prestations qu'elles offrent à leurs membres. C'est afin de mieux faire passer l'information sur les difficultés et sur les aspirations des gens du voyage et de faciliter les échanges entre cette minorité et les autorités dans leur ensemble que l'Office fédéral de la culture est en train ou entend rédiger un guide qui non seulement présentera les différents problèmes qui se posent mais informera sur les prescriptions en vigueur et donnera des conseils pratiques. Je m'abstiens, au contraire, de

faire allusion à l'évolution de la pratique juridique qui est en cours. Dans votre intervention, vous avez fait abstraction de cela et je fais de même. Präsident: Kann sich Frau Bühler von der Antwort des Bundesrates befriedigt erklären? Frau Bühler: Ich kann mich befriedigt erklären. Ich entnehme ihr, dass der Bundesrat gewillt ist, diese Probleme weiter zu verfolgen und für diese Minderheit das Mögliche zu tun. #ST# 86.185 Postulat Kündig Hochtechnologie. Forschung und Ausbildung Technologie de pointe. Recherche et formation professionnelle Wortlaut des Postulates vom 17. Dezember 1986 Der Bundesrat wird eingeladen zu prüfen, welche Massnahmen nach welchen Prioritäten im gesetzgeberischen und organisatorischen Bereich des Bundes zu treffen sind, um praxismässige Ausbildung und zielstrebige Forschung im Bereich der Hochtechnologie nachhaltig zu fördern und um damit den Rückstand unseres Landes im Vergleich zu den führenden Technologie-Ländern möglichst rasch aufzuholen. Ferner wird der Bundesrat eingeladen zu prüfen, in welchen Bereichen und nach welchen Prioritäten sich zu diesem Zweck eine verstärkte Zusammenarbeit des Bundes mit den Kantonen und mit Institutionen aufdrängt, die von der Privatwirtschaft getragen werden. Texte du postulat du 17 décembre 1986 Le Conseil fédéral est invité à examiner les dispositions législatives que la Confédération doit arrêter et les mesures qu'elle doit prendre sur le plan de l'organisation, selon un ordre de priorité à déterminer, pour promouvoir efficacement, dans le domaine de la technologie de pointe, une formation professionnelle axée sur la pratique et une recherche aux objectifs clairement définis, de façon à rattrapper dans les plus brefs délais, le retard que nous avons par rapport aux pays avancés sur ce plan. Le gouvernement est également invité à déterminer les domaines dans lesquels il importe, selon un ordre de priorité à fixer, de renforcer à cet effet la collaboration de la Confédération avec les cantons et avec les institutions dépendant de l'économie privée. Mitunterzeichner - Cosignataires: Binder, Bürgi, Cavelti, Dobler, Dreyer, Genoud, Kuchler, Lauber, Meier Hans, Muheim, Reichmuth, Schaffter, Schmid (13) Kündig: Mit diesem Postulat wird der Bundesrat eingeladen, für Forschung und Ausbildung im Bereich der Hochtechnologie Prioritäten zu setzen und, sofern notwendig, gesetzgeberische oder organisatorische Massnahmen zu ergreifen. Das Ziel des Postulates geht in drei Richtungen. 1. Die praxisbezogene Ausbildung im Bereich der hochtechnologischen Ausbildung auf allen Stufen zu fördern, eine Forderung, die man natürlich auch für alle Ausbildungsarten erheben muss.

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Interpellation Bühler Fahrendes Volk in der Schweiz Interpellation Bühler Situation des tziganes en Suisse In Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale In Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale Jahr 1987 Année Anno Band I Volume Volume Session Frühjahrssession Session Session de printemps Sessione Sessione primaverale Rat Ständerat Conseil Conseil des Etats Consiglio Consiglio degli Stati Sitzung 06 Séance Seduta Geschäftsnummer 86.186 Numéro d'objet Numero dell'oggetto Datum 10.03.1987 - 08:00 Date Data Seite 79-80 Page Pagina Ref. No 20 015 369 Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung. Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale. Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.